

## **Le Groupe Banque TD, Aimia et la CIBC confirment des ententes**

**TORONTO, le 16 septembre 2013** – Le Groupe Banque TD (la TD) (TSX et NYSE : TD), Aimia Inc. (Aimia) (TSX : AIM) et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) (TSX et NYSE : CM) ont confirmé aujourd'hui qu'elles ont signé des ententes en vertu desquelles la TD deviendra le principal émetteur de cartes de crédit *Visa Aéroplan* le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et fera l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC.

### **Une excellente occasion d'expansion pour la TD**

« Il s'agit d'une excellente occasion de consolider la position de la TD comme l'un des principaux fournisseurs de cartes de crédit en Amérique du Nord – cela renforce notre position de premier émetteur de cartes de crédit au Canada, en ce qui concerne les soldes impayés de cartes de crédit. L'acquisition d'environ la moitié des comptes de cartes de crédit *Visa Aéroplan* nous permettra de prendre de l'expansion tout en offrant à nos clients des options intéressantes et avantageuses, a affirmé Ed Clark, président du Groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD. Nous sommes impatients d'accueillir les nouveaux titulaires de cartes de crédit à la TD lorsque nous lancerons une gamme complète de cartes de crédit *Visa Aéroplan* comarquées qui compléteront notre solide gamme de cartes de crédit. »

### **Engagement envers les titulaires de cartes**

Pour les titulaires de cartes *Visa Aéroplan* actuels, rien ne change cette année et il n'y a aucune mesure à prendre. Les titulaires de cartes peuvent continuer d'utiliser leurs cartes de crédit Aéroplan existantes et d'accumuler des milles Aéroplan pour tout achat effectué. Le changement d'émetteur de cartes de crédit n'a aucune incidence sur les milles accumulés. La TD et la CIBC communiqueront directement avec les titulaires de cartes à propos des prochaines étapes très bientôt afin que la transition se déroule d'une façon simple et harmonieuse.

En 2014, les titulaires de cartes Aéroplan pourront profiter de la nouvelle gamme de cartes de crédit, qui offrira de meilleures possibilités d'accumulation de milles et d'autres améliorations, ainsi que du programme Distinction, le nouveau programme de reconnaissance Aéroplan.

### **Points saillants des ententes**

Sous réserve de certaines modalités de clôture, la TD prévoit acquérir environ 50 % du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, qui comprendra essentiellement les comptes détenus par les

clients qui ne font pas affaire avec la CIBC pour leurs services bancaires de détail. Comme principal émetteur des cartes de crédit Aéroplan à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la TD offrira de nouvelles cartes de crédit Visa Aéroplan comarquées et détiendra les droits exclusifs de mise en marché de masse des cartes de crédit Visa Aéroplan.

La TD prévoit que les ententes avec la CIBC et Aimia auront un apport d'environ 10 cents par action sur les bénéfices de 2014 sur une base rajustée et un effet dilutif d'environ 7 cents par action sur les bénéfices de 2014 sur une base rapportée. Il est prévu que le portefeuille aura un apport d'environ 15 cents par action sur une base rapportée et sur une base rajustée en 2015. À la clôture de la transaction, il est prévu que le ratio des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de première catégorie établi selon les exigences de Bâle III de la TD diminue d'environ 19 points de base sur une base pro forma par rapport au dernier trimestre de la TD clos le 31 juillet 2013 par suite de l'opération. La clôture de la transaction relative à l'acquisition du portefeuille de la CIBC est prévue pour décembre 2013, sous réserve des modalités de clôture habituelles et des approbations réglementaires.

Dans le cadre de l'acquisition des comptes Aéroplan de la CIBC, la TD versera la somme de 162,5 millions de dollars à la CIBC. Cela comprend un montant de 50 millions de dollars à la date de clôture, ce qui reflète le prix au pair plus un montant supplémentaire de 50 millions de dollars pour les comptes CIBC Aéroplan, ainsi qu'une entente de subvention commerciale dans le cadre de laquelle la TD versera à la CIBC un montant supplémentaire de 112,5 millions de dollars plus TVH sur trois ans. En contrepartie, la TD prévoit acquérir environ 550 000 comptes de titulaires de cartes, ce qui représente environ 3 milliards de dollars de soldes de cartes de crédit et 20 milliards de dollars d'achats au détail annuels. Selon la migration des comptes de cartes de crédit Aéroplan entre la CIBC et la TD au cours des cinq prochaines années, la TD, Aimia et la CIBC ont convenu d'effectuer possiblement des paiements supplémentaires pouvant atteindre 400 millions de dollars. La TD aura la responsabilité de verser, ou sera en droit de recevoir, jusqu'à 300 millions de dollars de ces paiements.

La TD et Aimia ont également mis à jour leur entente de 10 ans. Comme il a été annoncé, la TD effectuera un versement initial de 100 millions de dollars à Aimia, montant qui sera affecté à la mise en œuvre et au maintien du nouveau programme Distinction. L'engagement relatif au nombre minimal d'achats de milles a été remplacé par un engagement de volume sur une période de cinq ans, en fonction de l'achat de milles Aéroplan par la TD et la CIBC. Dans l'ensemble, ces versements effectués par la TD ne dépasseraient pas 95 millions de dollars. En outre, comme il a déjà été annoncé, la TD et Aimia

engageront des dépenses de marketing conjointes d'environ 140 millions de dollars au cours des quatre premières années de l'entente pour publiciser les nouvelles cartes de crédit *Visa Aéroplan* comarquées et les caractéristiques du programme de fidélisation.

### **Téléconférence à l'intention des investisseurs**

Une conférence audio à l'intention des investisseurs au sujet de cette annonce se tiendra à 11 h 30, HE, et durera environ 30 minutes. L'appel comprendra des présentations de dirigeants de la TD, qui seront suivies d'une période de questions. Une ligne téléphonique pour écoute seulement sera accessible au 1-877-974-0445 (sans frais).

Vous pourrez réécouter l'appel, du 16 septembre 2013, à 13 h (HE), au 16 octobre 2013. Pour ce faire, veuillez composer le 1-877-289-8525, puis entrer le code d'accès 4640623, suivi du carré.

### **À propos du Groupe Banque TD**

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (TD). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à environ 22 millions de clients. Ces services sont regroupés dans quatre principaux secteurs qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services bancaires personnels et commerciaux au Canada, y compris TD Canada Trust et Financement auto TD au Canada; Gestion de patrimoine et Assurance, y compris Gestion de patrimoine TD et Placements directs TD, une participation dans TD Ameritrade, et TD Assurance; Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, y compris TD Bank, America's Most Convenient Bank, et Financement auto TD aux États-Unis; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers par Internet du monde, avec quelque 8 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 juillet 2013, les actifs de la TD totalisaient 835 milliards de dollars canadiens. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole « TD ».

### **Note sur les résultats « rajustés » et les mesures non conformes au PCGR**

La TD dresse ses états financiers consolidés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS « comme présentés ». La TD a également recours à des mesures financières non conformes aux PCGR pour obtenir les résultats « rajustés » (c'est-à-dire les résultats obtenus en retranchant les « éléments à noter » des résultats comme présentés, déduction faite des impôts sur le résultat) afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'activité et de mesurer son rendement global. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement de l'entreprise sous-jacente. La TD croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Le bénéfice par action rajusté et les éléments à noter ne sont pas définis par les PCGR et peuvent ne pas être comparables à des termes

semblables utilisés par d'autres émetteurs. Se reporter à la rubrique « Présentation de l'information financière de la Banque » du communiqué de presse sur les résultats pour le troisième trimestre de 2013 et du rapport de gestion de la Banque pour de plus amples renseignements. Pour en savoir plus sur les ajustements à l'apport attendu au bénéfice par action de la TD dont il est question ci-dessus, de même que sur les hypothèses et les facteurs importants sous-jacents en ce qui a trait aux attentes de la TD relativement à son ratio des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires de première catégorie établi selon les exigences de Bâle III, veuillez consulter la documentation relative à la présente annonce sur le site Web de la TD à l'adresse [www.td.com/francais/investisseurs](http://www.td.com/francais/investisseurs).

### **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs et autres renseignements**

De temps à autre, la TD fait des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, y compris dans le présent document, dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et dans d'autres communications. En outre, des représentants de la TD peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés concernant les objectifs et les priorités de la TD pour 2013 et les années subséquentes, ainsi que le rendement financier prévu de la TD. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la TD à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant au milieu physique, à l'environnement financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la TD et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs.

### **Facteurs de risque et hypothèses concernant les énoncés prospectifs du présent document**

Relativement à l'entente sur le programme et à la proposition d'acquisition d'une partie du portefeuille de cartes de crédit de la CIBC existant, il ne peut y avoir aucune assurance que la TD réalisera les

avantages ou les résultats prévus; les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les hypothèses importantes avancées par la TD dans les énoncés prospectifs, y compris les attentes de la TD au sujet de l'incidence sur les bénéfices en 2014 et en 2015, comprennent notamment : coûts de lancement des cartes; rendement du portefeuille de cartes de crédit acquis; capacité à attirer et à conserver de nouveaux comptes de cartes de crédit; coûts associés à la conversion des comptes; et montant des paiements liés à la migration. Les estimations relatives à l'apport au bénéfice par action indiquées ci-dessus reposent sur le nombre moyen d'actions ordinaires de la TD diluées en circulation pour le trimestre ayant pris fin le 31 juillet 2013.

Les autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs comprennent notamment : coûts plus élevés que prévu pour effectuer le lancement des cartes; taux d'interchange moindres que prévu; nombre de nouveaux comptes moindre que prévu; utilisation des cartes ou achats réglés avec les cartes moindres que prévu; attrait ou acceptation par le marché du programme Aéroplan inférieurs aux prévisions; rendements (charges financières/frais) moindres que prévu; concurrence sur le marché; risques associés à la conversion des comptes; coût des fonds; fait de ne pas obtenir les approbations nécessaires ou de ne pas satisfaire à ces approbations, et aux autres conditions liées à la clôture de la transaction; écart entre le rendement du portefeuille de prêts et les caractéristiques du risque de crédit du programme Aéroplan par rapport aux attentes de la TD; et modifications des règles relatives aux réseaux, à la réglementation ou au cadre juridique.

Veillez noter que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les risques possibles et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la TD. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2012 de la TD, telle qu'elle pourrait être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et, le cas échéant, dans les communiqués de presse liés aux transactions mentionnées à la rubrique « Événements importants » du rapport de gestion concerné; les communiqués de presse pertinents se trouvent sur le site [td.com](http://td.com). Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la TD et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la TD.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la TD et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et le rendement financier prévu de la TD aux dates indiquées et pour les trimestres clos à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La TD n'effectuera pas de mise à jour des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Personnes-ressources :

**Investisseurs :**

Rudy Sankovic  
Premier vice-président, Relations avec les investisseurs  
416-308-9030

**Médias :**

Fiona Hirst  
Directrice, Affaires publiques

Fiona.hirst@td.com  
514-289-1670